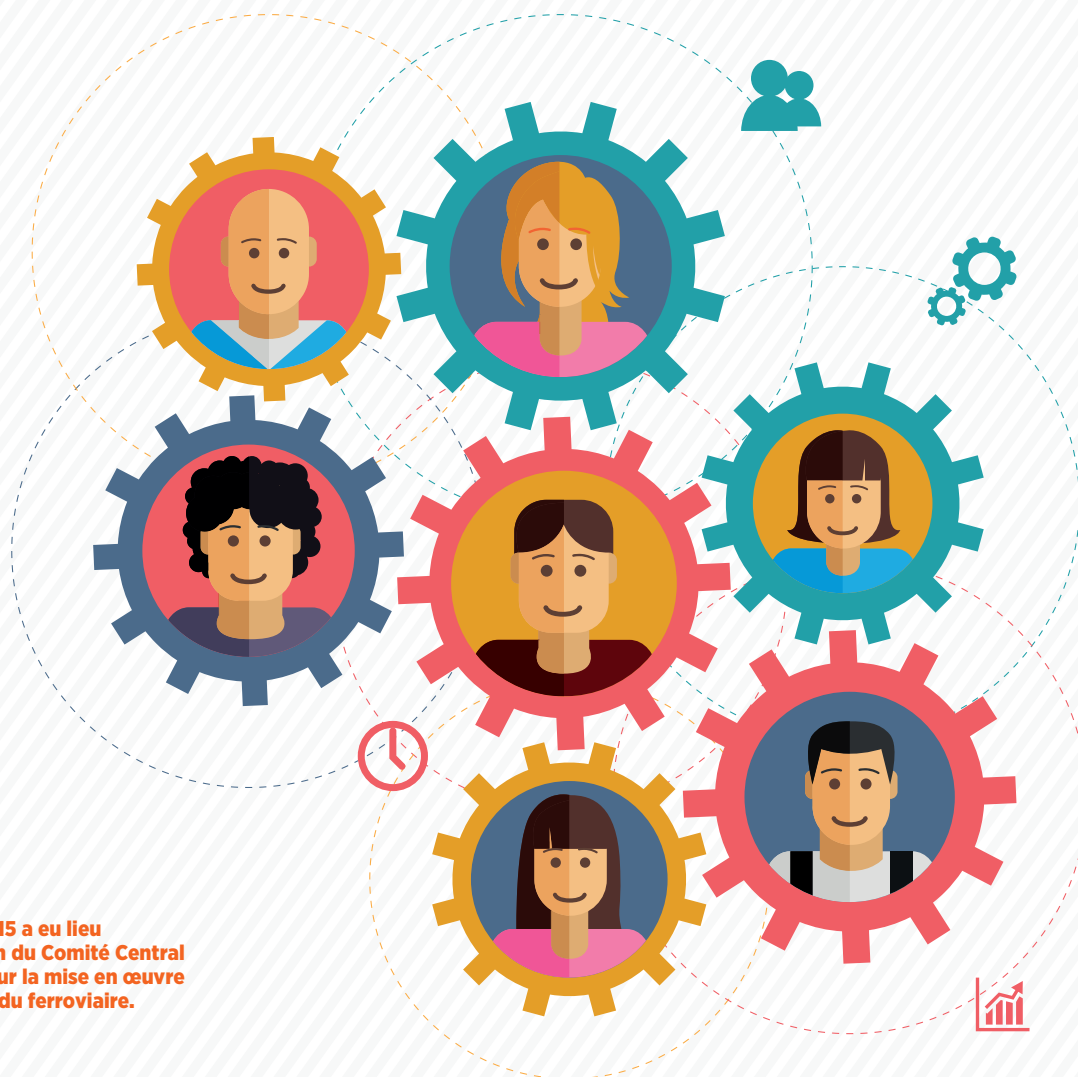


VOTE CCE RÉFORME DU FERROVIAIRE



Le 10 mars 2015 a eu lieu
la consultation du Comité Central
d'Entreprise sur la mise en œuvre
de la réforme du ferroviaire.

LA CFDT, PAR SON EXPERTISE, MONTRE LA VOIE À SUIVRE !



VOTE CCE RÉFORME DU FERROVIAIRE



Vote sans enjeu dans le sens où les représentants des salariés étaient amenés à se prononcer sur une loi déjà votée par la représentation nationale et qui s'applique donc de fait à SNCF.

La CFDT a étayé son vote d'abstention par plus de 15 pages de déclaration circonstanciée et motivée reprenant point par point l'ensemble des éléments du dossier de

consultation. Puis, à son initiative, a été lue une déclaration commune CFDT / UNSA motivant nos avis et notre vote.

C'est sans surprise que CGT et SUD-RAIL ont voté contre sans toutefois aller jusqu'à quitter la séance pour rejoindre les moins de 10 % de salariés en grève.

Au-delà du caractère purement formel, la consultation du CCE per-



Dans ce cadre renouvelé et sans précédent, le système ferroviaire doit évoluer pour rester un service public de haut niveau.

met de démarrer le processus officiel de mise en œuvre et de négociation. La loi et l'accord du 4 août 2014, négociés et signés par la CFDT, ont sauvé l'unité et le pacte social des cheminots de la solution imposée par l'Europe ! La loi ferroviaire a permis d'éviter le risque d'un 4^{ème} paquet ferroviaire européen non maîtrisé et de garder la main sur un système ferroviaire à la française. ●●



47-49, avenue Simon Bolivar,
75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71

www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org

[f](#) CFDT-Cheminots-Officiel
[t](#) @cfdtcheminots



VOTE CCE RÉFORME DU FERROVIAIRE

UNE DÉCLARATION QUI A DÉMONTRÉ TOUTE L'ÉTENDUE DE L'EXPERTISE DE LA CFDT AU SERVICE DES CHEMINOTS

En reprenant tous les thèmes de consultation et en émettant un avis sur chacun des points, la CFDT confirme son expertise du dossier.

Elle entend délivrer ainsi un premier message sur la construction des structures du système, qui marquera non pas la fin du processus, mais au contraire son point de départ.

Elle a rappelé sa forte préoccupation de limiter au maximum la période d'incertitude pour les agents, ce qui nécessite d'engager en responsabilité, la consultation.

C'est aussi grâce aux contributions de la CFDT de la SNCF et de

RFF qui ont travaillé ensemble à l'amélioration du projet de réforme et qui se sont mobilisées pour apporter des amendements aux projets de loi et de décrets, que certaines garanties ont pu être obtenues.

Ces garanties portent notamment sur la préservation du pacte social des cheminots, l'embauche au statut comme norme et la mobilité inter EPIC pour les parcours professionnels des salariés. ●●



Malgré les différentes tentatives de la CGT pour saborder la consultation (action en justice, appel à la grève), les quatre OS représentatives ont été amenées à donner leur avis sur cet unique point à l'ordre du jour.



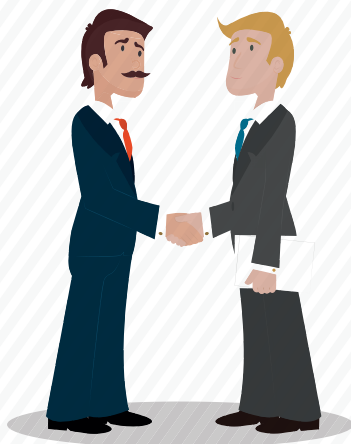
UNE DÉCLARATION SOLENNELLE, PORTEUSE D'ENGAGEMENTS ET DE RENOUVEAU POUR LES CHEMINOTS

La CFDT entend contractualiser les revendications qu'elle porte pour les cheminots.

La CFDT exige l'ouverture, dans les plus brefs délais, d'une négociation sur un accord de méthode de modernisation sociale et de performance industrielle.

Le cadre social de haut niveau exigé par la CFDT implique l'aboutissement des négociations sur la convergence de l'ensemble des accords collectifs issus de la SNCF et de RFF.

La généralisation d'un dispositif d'intéressement pour tous les



agents du groupe public ferroviaire dès 2015 est un élément indispensable.

Autre facteur essentiel de l'unité sociale du système ferroviaire, la CFDT entend, à partir de la CPRP, développer une caisse de prévoyance commune à l'ensemble du groupe public ferroviaire et aux entreprises de la branche ferroviaire.

Il faut concilier dialogue social et démocratie de proximité au sein du groupe public ferroviaire, à tra-





VOTE CCE RÉFORME DU FERROVIAIRE

vers la mise en place d'IRP territoriales et de délégués syndicaux centraux régionaux.

Il est essentiel de disposer de CE de plein exercice, responsabilisés sur le budget des œuvres sociales et disposant de marges de manœuvre en libérant les comités de la charge de la restauration collective en décidant de sa reprise en gestion directe par l'entreprise. Pour les parcours professionnels inter-EPIC, la CFDT appelle une politique de formation



Il est indispensable désormais d'aboutir très rapidement à l'ouverture dérogatoire du statut aux agents issus de RFF.

interne renouvelée et exige l'ouverture d'une négociation sur une véritable GPEC au sein du GPF.

Cela suppose que la direction assume totalement son rôle de garante du cap donné et organise des élections professionnelles simultanées CA, CS, DP et CE dès novembre 2015, afin de donner au personnel du GPF (Groupe Public Ferroviaire) une représentation renouvelée et conforme à leurs attentes futures. ●●

LA CFDT, AUX CÔTÉS DES CHEMINOTS POUR LEUR CONSTRUIRE UN MEILLEUR AVENIR

La date officielle de mise en place de cette réforme est fixée au 1^{er} juillet 2015 avec le transfert des agents dans leurs EPIC respectifs.

Une page d'histoire s'est donc écrite ce 10 mars et la CFDT, avec tous les cheminots qui soutiennent son action, sont particulièrement fiers d'avoir participé activement à son écriture pour donner un avenir au ferroviaire et aux cheminots qui y travaillent, tout en préservant et en développant de nouveaux droits. ●●

